



Département de l'Isère
Arrondissement de Grenoble
Commune de Monestier d'Ambel

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

Le quinze mai deux mille quinze, à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Paul BERTRAND, Maire, par suite à la convocation adressée le sept mai deux mille quinze et de son affichage à la même date.

Présents : Jean- Paul BERTRAND, Claude SEGURA , Jean-Yves BURGUN, Marie-Hélène DANET, Georges CONTARD, Eric ROUX, Mireille SARRAZIN.

Nombre de membres du conseil en exercice : 7

Nombre de membres présents : 7

Le quorum est atteint.

Claude SEGURA assure le secrétariat.

1. Compte de gestion 2014

Madame la Comptable de la Trésorerie municipale de LA MURE a transmis à M. le Maire de Monestier d'Ambel les résultats de la gestion 2014.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver ces résultats.

En section d'investissement

- Mandats émis 250 899.13 €

- Titres émis : 349 855.77 €

Sont constatés :

Au titre de l'exercice 2013, un résultat déficitaire de 62 030.29€

Au titre de l'exercice 2014, un résultat excédentaire de 98 956.64 €

Soit un résultat cumulé excédentaire pour la somme de 36 926.35€

En section de fonctionnement

- Mandats émis : 56 314.27 €

- Titres émis : 76 878.83 €

- Titres d'annulation : 7 875.45€

Soit un montant de recettes nettes de 69 003.38€

Sont constatés :

Au titre de l'exercice 2013, un résultat excédentaire de 222 059.87 €

Au titre de l'exercice 2014 : un résultat excédentaire de 12 689.11

la somme de 212 069.29€ ayant été réalisée à la section d'investissement.

Soit un résultat cumulé excédentaire pour la somme de 22 679.69 € (9 990.58 + 12 689.11)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré approuve à l'unanimité le compte de gestion 2014 qui lui a été présenté.

Délibération affichée le 20 mai 2015 et transmise en Préfecture le même jour.

2. Compte administratif 2014

L'exécution du budget 2014 comporte les résultats suivants :

En section d'investissement :

-Mandats émis 250 899.13 €

-Titres émis : 349 855.77 €

Sont constatés :

Au titre de l'exercice 2013, un résultat déficitaire de 62 030,29 euros

Au titre de l'exercice 2014, un résultat excédentaire de 98 956, 64 euros

Soit un résultat cumulé excédentaire pour la somme de 36 926.35€

En section de fonctionnement

-Mandats émis : 56 314.27 €

-Titres émis : 76 878.83 €

-Titres d'annulation : 7 875.45€

Soit un montant de recettes nettes de 69 003.38€

Sont constatés :

Au titre de l'exercice 2013, un résultat excédentaire de 222 059.87 €

Au titre de l'exercice 2014 : un résultat excédentaire de 12 689.11

la somme de 212 069.29€ ayant été réalisée à la section d'investissement.

Soit un résultat cumulé excédentaire pour la somme de 22 679.69 € (9 990.58 + 12 689.11).

L'assemblée est invitée à se prononcer sur le compte administratif 2014 ainsi présenté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, M. le Maire ayant quitté la salle approuve le compte administratif 2014 qui lui a été présenté.

Délibération déposée en Préfecture le 20 Mai 2015.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Ont signé les membres présents,

Au registre sont les signatures.

Délibération affichée le 20 mai 2015 et transmise en Préfecture le même jour.